

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA
MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS

PETIT JOURNAL DE PARISOT

WWW.PARISOT-TARN.FR

2

La vie
de la
commune

6

L'arrivée
de la fibre

10

Nos joies,
nos peines

11

Le
Portrait

N°
JUILLET 2021
90

ÉDITO

Après un an de mandat au printemps, les travaux d'aménagement des aires de jeux et du parking du cimetière ont commencé, et en fin d'été viendra l'aménagement des arrêts de bus. Nous engageons également plusieurs projets de liaisons douces dans le bourg avec l'objectif de relier les hameaux au village. Malgré l'impossibilité d'organiser des réunions publiques, nous avons initié les premières réunions de quartier que nous poursuivrons à chaque fois que nous aurons des aménagements à réaliser. Cela nous permet de

faciliter le dialogue et de mieux prendre en compte les besoins des habitants. En début d'année, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a choisi de fiscaliser la compétence scolaire pour faire face aux dépenses croissantes que représentent les écoles et le périscolaire depuis la prise de compétence en 2017. Nous avons décidé de compenser la hausse des taux de l'agglomération par une baisse des taux communaux. La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé l'élaboration d'un projet d'aménagement communautaire qui permettra de mettre en place un nouveau Schéma de Cohérence

Territorial et un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui viendra remplacer les documents d'urbanisme communaux à l'horizon 2025. Nous participons à cette démarche qui permettra de construire l'avenir de notre territoire en matière de constructions et d'aménagement.

Voici plus d'un an que nous subissons le COVID 19, mais avec la vaccination qui s'intensifie, nous aspirons à nous retrouver, à reprendre une vie un peu plus normale. L'été est propice au relâchement alors restons vigilants. Je vous souhaite de passer de très bonnes vacances d'été.

Sébastien Charruyer, maire

RÉFORMES FISCALES

Cette année 2021 vous allez constater deux grandes évolutions dans vos impôts locaux :

- Une baisse due à la suppression de la taxe d'habitation (TH) décidée par le gouvernement.
- Le transfert de la taxe sur le foncier bâti (TFB) départemental vers la commune.

En conséquence le département comme la région ne lèveront plus d'impôts sur les foyers (ces réformes n'impactent pas le foncier non bâti).

EN 2020, AVANT LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION



**Département
Taux 29,91**



**Parisot
Taux 19,24**

EN 2021, APRÈS LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION



**Parisot
Taux 49,15**

UN TRANSFERT DE FISCALITÉ DE LA COMMUNE VERS L'INTERCOMMUNALITÉ

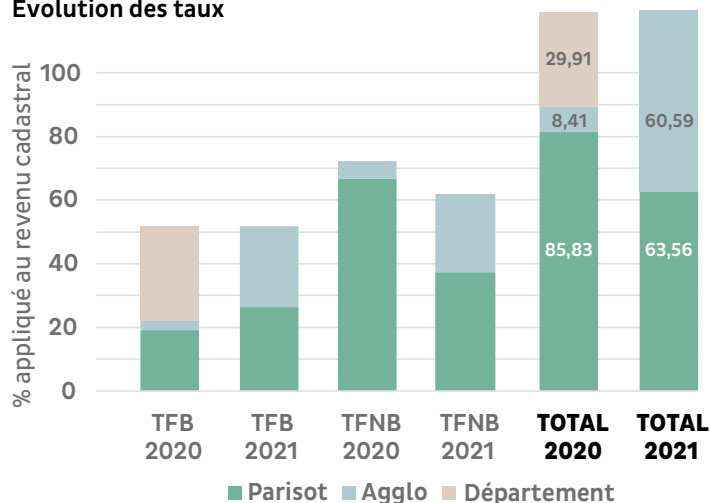
Depuis le transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la communauté d'agglomération en 2017, les dépenses relatives à ce service ont continué à augmenter. Pour Parisot, cette hausse des dépenses s'explique notamment par le passage en ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et l'augmentation de l'encadrement nécessaire, sans modification tarifaire pour les familles.

Le 22 mars 2021, le conseil de l'agglomération a décidé que ces dépenses seraient désormais couvertes par des impôts mis à la charge des citoyens alors qu'elles étaient payées par les communes jusqu'en 2020 sur une base qui n'a pas évoluée depuis 2017.

Ainsi les taux d'imposition de 2021 de la communauté d'agglomération ont augmenté :

- Pour la TFB (Taxe sur le foncier bâti), le taux est passé de 2,73% à 25,6%.
- Pour la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) le taux est passé de 5,68% à 34,99%.

Évolution des taux



CONSÉQUENCES DE CES DECISIONS

Considérant la bonne situation financière de la commune, **le conseil municipal a décidé de diminuer les taux d'imposition communale pour 2021 afin que l'imposition globale agglomération + commune 2021 reste identique aux taux globalisés de 2020 pour ne pas impacter les impôts fonciers des Parisotains. Il a également décidé de ne pas faire supporter la fiscalisation du scolaire sur le foncier non bâti. Vous pourrez constater à réception des impôts fonciers la stabilité des taux d'imposition. Ces évolutions se traduiront par une baisse des recettes de 30 000 euros pour le budget communal.**

BUDGET

Le compte administratif (budget réalisé) a permis en 2020 de dégager un excédent de fonctionnement exceptionnel de 226 932 €. La mise en place du conseil, retardé à la mi-juillet à cause de la crise sanitaire, n'a pas permis de réaliser les projets la même année.

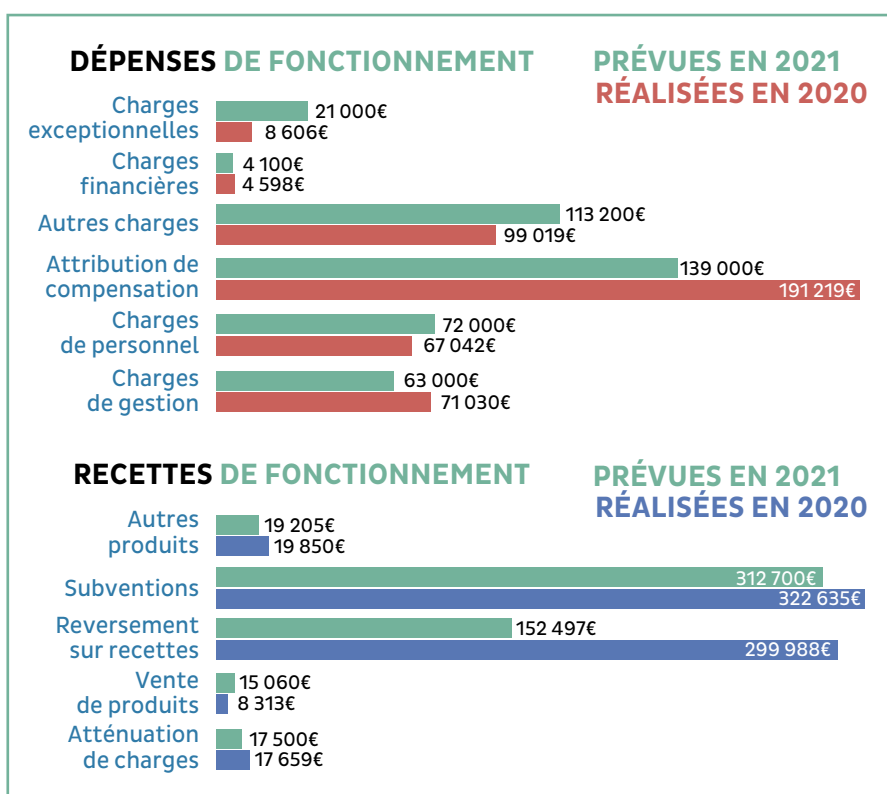
Le budget 2021 intègre la baisse des nouveaux taux communaux et celle des dépenses que l'agglomération Gaillac-Graulhet ne facturera plus à la commune.

Les charges de gestion générales ont augmenté en 2020 en raison de la crise sanitaire (achat de masques et d'équipements).

Les charges exceptionnelles sont en augmentation pour 2021 liées à l'acquisition des ateliers municipaux par la hausse des amortissements.

Les dépenses totales passent de 441 513 euros (compte administratif 2020) à 412 300 euros (budget 2021), dû à la baisse des attributions de compensation (participation de la commune à l'agglomération suite à la fiscalisation de la compétence scolaire).

À cause du transfert de fiscalité pour financer la compétence scolaire, les recettes passent de 668 445 euros



en 2020 à 516 962 euros en 2021. Les impôts et taxes (versements sur recettes) sont en baisse de 50% et généreront 152 500 euros de ressources en 2021.

Nous allons également subir une légère baisse des dotations de l'état évaluée à 10 000 euros.

Sur le budget 2021, la décision de ne pas augmenter le taux d'imposition global amènera donc une baisse des recettes de 30 000 euros impactant notre capacité d'investissement.

INVESTISSEMENTS PRÉVUS

Nous avons engagé plusieurs programmes de travaux pour un montant de 163 000 € HT dont les trois-quarts seront autofinancés.

Programmes en cours en 2021	Montant prévisionnel HT des travaux	Subventions attendues	Autofinancement
Atelier municipal	30 000 €	10 000 €	20 000 €
Aires de jeux	30 000 €	20 000 €	10 000 €
Parking du cimetière	8 000 €	0 €	8 000 €
Enfouissement fibre	30 000 €	0 €	30 000 €
Voirie	30 000 €	10 000 €	20 000 €
Fossés	10 000 €	0 €	10 000 €
Abris bus	25 000 €	5 000 €	20 000 €
TOTAL	163 000 €	45 000 €	118 000 €

TRAVAUX

PARKING DU CIMETIÈRE

Les containers de récupération du verre ont été déplacés sur le nouveau parking du cimetière récemment aménagé.

Merci de laisser ce lieu propre.



Les nouveaux containers sont maintenant situés après le cimetière.



ATELIER MUNICIPAL

Nous terminons l'aménagement de l'atelier municipal avec mise en place de toilettes et d'une douche. Nous allons clôturer les hangars municipaux pour les sécuriser.



AIRE DE JEUX

L'aire de jeux est en cours de réalisation, les travaux dureront une partie de l'été. Les agents du SIVU vont y installer le kiosque et les différents jeux. Le terrain de vélo cross est pratiquement terminé, des barrières seront installées pour limiter l'accès aux vélos. Une signalétique sera mise en place pour rappeler les règles d'utilisation de ce lieu.

LE SIVU C'EST QUOI ?

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique assure la gestion du personnel et des moyens nécessaires à l'entretien de nos équipements et espaces publics sur les communes de Peyrole et Parisot.

C'est le SIVU qui réalise, par exemple, la tonte des espaces publics, les travaux d'entretien des équipements municipaux et intercommunaux (écoles, assainissements, cimetières...).

Ce sont donc les deux agents, Marc et Mathieu, qui œuvrent pour que notre commune soit bien entretenue, fleurie, avec de bonnes routes communales. Ils ont leur atelier, à Nicouleau à côté du hangar de stockage municipal.

Le SIVU est administré par des membres des conseils municipaux de Peyrole et Parisot. Il est financé par les deux municipalités au prorata du nombre d'habitants. Il est renouvelé après chaque élection municipale.

C'est grâce à la coopération des deux communes que le SIVU peut mieux investir dans les moyens (tondeuse,



Les employés municipaux devant le hangar de stockage de la commune.

véhicules, station de peinture pour la signalisation routière...), outils qui permettent une meilleure réactivité dans la mise en œuvre de réparations ou d'entretien des voiries notamment.



ABRIBUS DE PARISOT ET PEYROLE

Un beau projet : la décoration-rénovation des abribus début juillet .

Le graffeur Loïc décidera avec les jeunes élus du thème pour chaque abribus ; il les initiera ensuite à la peinture à la bombe avant de réaliser leur œuvre sur le support.

Des photos seront prises pendant la réalisation du projet, et une exposition sera proposée ensuite à la médiathèque de Parisot.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Soucieux d'amener notre contribution à la transition écologique, nous envisageons avec les propriétaires intéressés, de préparer un appel d'offres pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les maisons individuelles. L'objectif est de sélectionner un petit nombre d'entreprises, sur des critères à valider (coût, qualité, SAV, proximité...).

Avant de lancer le projet par une réunion publique courant septembre, nous aimerions recenser les personnes potentiellement intéressées par cette démarche.

Vous en faites partie ? Faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie.

RÉUNIONS DE QUARTIER

Les élus sont allés à la rencontre des habitants des quartiers de la Maisonenque, du Bousquet, de la Mondine et des Maïzous afin d'échanger sur les aménagements prévus en commission.

Les habitants ont répondu présent à ces rencontres et cette nouvelle approche a suscité une forte mobilisation.

De leur côté les élus aussi ont apprécié la qualité des échanges et

le contact direct avec les Parisotains. Ces réunions ont permis d'apporter des précisions sur les différents projets en prenant en compte les avis de chacun.

Les idées ne manquent pas pour améliorer la sécurité, le cadre de vie ; les propositions seront étudiées en commission.

D'autres rencontres seront organisées par secteur géographique afin d'échanger sur les projets à venir.

JARDIN PARTAGÉ

Le jardin partagé situé devant la médiathèque a été mis en place avec le Conseil Intercommunal des Jeunes il y a plusieurs années. Les enfants de l'école ont planté lors de activités périscolaires, tomates, courgettes, aubergines etc. Le principe de ce jardin est que tout le monde puisse planter, désherber et récolter dans un esprit de solidarité. C'est aussi un lieu d'échange sur le jardinage (les pratiques culturelles, le choix des variétés, et le goût des fruits et légumes).



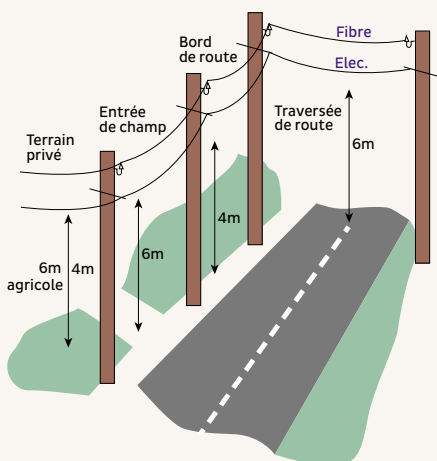
IMPLANTATION DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre est en cours et le département qui pilote l'opération a prévu l'extension du réseau en aérien. Nous avons décidé d'enfouir une petite partie du réseau afin de limiter l'impact paysager en entrée de bourg (route de Rabastens). Le raccordement entre votre habitation et le domaine public n'est pas intégré, c'est votre fournisseur d'accès à internet qui réalisera le branchement. Pour les habitations qui disposent d'une ligne enterrée en pleine terre (sans gaine), prévoyez d'enfouir une gaine sur votre propriété. Si vous ne faites rien la fibre sera installée en aérien par votre fournisseur d'accès quand vous déciderez de prendre le service «fibre». Pour plus de renseignements techniques sur le site internet de la Mairie. La mise en service du réseau est prévue en fin d'année 2022.

L'OBLIGATION D'ÉLAGAGE

Le tirage des câbles de fibre optique utilise au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur



historique Orange, de Melis@ et des collectivités ;
 - en aérien, avec des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou plus rarement des poteaux béton ou bois gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

POURQUOI ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien réguliers. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à Orange, identifiables par une étiquette bleue ou jaune posée sur le poteau, la fibre sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans réhausse selon la configuration. Dans le cas des supports gérés par ENEDIS, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 et 6 m.

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustration), alors conformément à l'article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. Ces travaux doivent être réalisés régulièrement afin de prévenir tout dommage aux réseaux.



ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

Dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches du village, l'État a mandaté la société Free pour implanter une antenne 4G. Plusieurs sites ont été étudiés et la société Free a retenu le site entre La Mondine et le Bousquet. C'est celui qui est le plus éloigné des habitations (plus de 300 m) et qui offre un moindre impact paysager. L'antenne mesurera 42 m de hauteur. Elle sera ouverte à tous les opérateurs de téléphonie mobile.

Le Document Information Mairie (DIM) est disponible à la mairie et sur le site internet de la mairie.

LOGEMENTS SOCIAUX « MAISONS CLAIRES »

Au lotissement du Siouré les travaux de construction de 13 logements vont démarrer dans l'été. Par rapport au calendrier initial, le programme a pris du retard et les logements devraient être disponibles fin 2022. Ces logements seront attribués aux personnes et aux familles dont les ressources n'excèdent pas certaines limites. Cependant le fait de remplir les conditions d'attribution ne donne pas automatiquement droit à l'octroi d'un logement. Les demandes peuvent se faire en ligne sur le site www.tarn.fr/guide-des-aides/demande-de-logement-social ou au guichet du département. La commission d'attribution devrait commencer à examiner les différentes demandes début 2022.

NOS AMIS LES CHIENS ET CHATS

Récemment une personne du village a été mordue par un chien dans le lotissement, non loin de l'école. Nous demandons aux propriétaires de chiens de les surveiller avec attention et d'entretenir leur clôture.

Nous faisons appel à la fourrière en cas de divagation avec une amende de 100 € à régler par le propriétaire.

De nombreux chats sont abandonnés par leur maître en période estivale ou lors d'un déménagement.

Nous constatons de nombreux désagréments pour les riverains.

Que dit la réglementation ?

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou

de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des

habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'Article L. 214-5 du Code rural précise que : « Tous chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de 4 mois et nés après le 6 janvier 1999. L'identification est à la charge du cédant.



SOCIÉTÉS DE CHASSE

Aujourd'hui, nous comptons 35 personnes détentrices d'un permis de chasse et qui exercent leur passion sur la commune de Parisot sur laquelle la plupart résident. La très grande majorité des propriétaires fonciers a autorisé la chasse sur leurs terres. Ceci permet aux agriculteurs de demander l'intervention des chasseurs lors des dégâts occasionnés par le gros gibier (sangliers essentiellement).

La chasse reste un loisir proche de la nature, avec une mission de service public dans l'équilibre de la

biodiversité. C'est d'ailleurs dans ce cadre que la préfecture donne des autorisations de « prélèvements » de chevreuils aux associations afin d'éviter des surpopulations nuisibles à l'équilibre des espèces. Les battues aux sangliers sont décidées sur

demande des agriculteurs suite aux dégâts causés dans les cultures comme les prairies ou le maïs. Certaines de ces battues peuvent être décidées par les pouvoirs publics lors de surpopulations avérées d'animaux bien ciblés (renards, pigeons, corbeaux).

Ces battues répondent à des règles strictes de sécurité. La signalisation permet de prévenir les autres usagers, randonneurs, cyclistes ou chercheurs de champignons notamment. Les moyens modernes de communications (téléphones portables, talkie-walkie) contribuent également à la sécurité de tous en

permettant de partager entre les chasseurs les événements liés à ces battues. L'édification de miradors par endroits sont certes des postes de tir, mais également des postes d'observation privilégiés.

Les chasseurs sont adhérents à une fédération départementale, elle-même adhérente à la fédération nationale. La mission de ces structures consiste à optimiser la gestion de la chasse et de la biodiversité (indemniser les dégâts engendrés par le gros gibier, formation des chasseurs...). Elles contribuent également à accompagner les propriétaires dans la plantation de haies ou des semis de jachères fleuries afin de contribuer à la préservation de la biodiversité.

Nous devons tous avoir conscience que le territoire est à partager entre tous les usagers. Certains pour mener une activité professionnelle (agriculteurs), d'autres pour leurs loisirs. Le respect des règles de sécurité et la tolérance doivent être au centre de nos principes pour que ce partage respecte l'intégrité de tous.

PAQUITA PART EN LIVE !

Paquita, mascotte du comité de fêtes, n'a pas pu montrer son nez encore cette année à la Pentecôte. Mais rassurez-vous ! Elle se porte bien, et elle est toujours aussi motivée pour se retrouver auprès des Parisotains. Deux années consécutives que Paquita ne peut pas « partir en live » pour la Pentecôte.

Ceci étant, le 12 septembre 2020, place du Lavoir, une après-midi « concours de pétanque amical » a été organisée en collaboration avec le Club de Pétanque de Parisot. Après-midi suivie d'un apéro concert très réussi et apprécié. Paquita était fière de voir les Parisotains rire, chanter, danser et surtout se retrouver.

Merci à sa troupe d'être toujours présente, d'avoir toujours l'envie de mettre de la gaieté dans Parisot et de donner de son temps pour que Paquita parte en live. Alors tenez-vous prêts début septembre, pour un apéro concert sur la place du village ! Paquita est dans les starting-blocks.



CLUB IKEBANA

La saison 2020-2021 se termine dans un jardin... Merci Covid ! Une année parsemée de fleurs, de masques, de points de livraison de végétaux, de mails pour des cours à distance.

Les "ikébanistes" de Parisot ont tenu bon et gardé le cap malgré tout.

Nous vous donnons rendez-vous à la salle des associations à partir du 23 septembre, un jeudi par mois de 20h30 à 22h30, sous le signe d'une proximité retrouvée.

CONTACT

Françoise Vabre 06 17 90 45 73
David Duffour 06 01 78 98 18

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Quinze mois que la covid-19 a totalement modifié notre mode de vie et ce n'est pas fini. Quinze mois que notre club Générations Mouvement ne peut organiser les activités prévues à son programme.

Nous sommes tous impatients de reprendre, mais cela est impossible sans les autorisations gouvernementales. Nous avons tous des fourmis dans les jambes, sans pouvoir danser, voyager, jouer au loto, ou se rencontrer autour d'une table. Aujourd'hui l'évolution semble meilleure, les chiffres vont dans le bon sens, moins de contaminations, moins de cas désespérés.

Notre seule arme contre le virus est la vaccination, n'hésitez pas à vous faire vacciner ainsi vous participerez à l'immunité collective, ce qui nous permettra de retrouver une vie normale plus rapidement.

Votre Club n'est pas à l'arrêt, il est en somnolence, mais il est prêt à redémarrer dès que la situation sanitaire le permettra ; nous vous en informerons.

Nous espérons bientôt vous retrouver tous en bonne forme. Passez de bonnes vacances et un bon été.



CLUB ŒNOLOGIE

Au moment où vous lirez ces quelques lignes, le club d'œnologie aura rangé ses tire-bouchons et ses verres qui hélas sont restés bien trop longtemps dans les placards. Comme pour tous les clubs, l'année 20-21 ne restera pas nos mémoires dans comme étant le meilleur millésime. Nous avons quand même pu profiter de très bons pinots noir, côtes-du-rhône et d'une séance spéciale « bulles ». Il y a tout de même une bonne nouvelle : septembre 2021 marquera le début des vendanges et le retour du club d'œnologie. Pour ceux désirant nous rejoindre, la nouvelle saison débutera le mardi 14 septembre. Nous nous retrouvons toujours le deuxième mardi du mois à 20h30 à la salle des associations de Parisot. Bien sûr notre porte reste ouverte à toutes et tous, que vous soyez amateurs, curieux ou épicuriens. Venez vivre avec nous des moments conviviaux en présence de notre œnologue Florence Boislève. Bonnes vacances à tous.

CONTACT : Hervé Nayet 05 63 40 35 27



CLUB COUTURE

A la rentrée de septembre le club couture reprend du service au même rythme que l'année passée :

- le lundi soir à partir de 20h30 à la salle des associations,
- pour vos projets couture : Marie propose le troisième dimanche de chaque mois pour des stages de journée ou demi-journée.

INFOS ET RÉSERVATIONS /

Marie Dieux Viel 06 88 73 74 74
www.au-coeur-de-l-etoffe.com

ASSOCIATIONS D'KLIC

Sortir de sa zone de confort à travers toutes ces restrictions... ? En maintenant une activité régulière, sportive ou posturale, en résumé : "Bouger !" Où ? à Parisot, mais aussi à proximité. À Parisot, la saison passée a été rude pour tous. S'adapter sans cesse a généré des contraintes pour tous. L'association D'KLIC a su néanmoins garder le lien avec ses adhérents. Durant les confinements, elle a maintenu ses cours en ligne puis des reprises en extérieur. Septembre 2021, nous restons debout ! D'KLIC reconduit ses créneaux et cours pour 2021/2022 et reste engagée et motivée. Le projet sport-santé est accompagné par l'affiliation à EforMip.

Consultez et demandez le planning.

Reprise à partir du 10 septembre 2021.



CONTACT :
 Odile Gaume 06 08 53 05 59



NAISSANCES

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à :

- **Auguste** né le 15 mars 2021, et à ses parents, **Leslie Carrasco et Matthieu Barthe**.
- **Khira Sikkal** née le 6 janvier 2021 et à **Sarah Sikkal et Sébastien Duprat** 12 rue du Piboul.

DÉCÈS

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

- **Mme Annie Ducommun**, 83 ans, décédée le 11 février et de son mari **Claude Ducommun**, 86 ans, décédé quelques semaines plus tard le 23 mars 2021.
- **Georges Viste** décédé le 1 avril 2021 à l'âge de 93 ans. Georges était l'une des mémoires de l'histoire de la commune, histoire qu'il aimait partager notamment lors des journées du patrimoine.
- **Fernande Zay**, veuve Huc, décédée le 2 mai 2021, à l'âge de 99 ans.
- **Solange Blanc** qui nous a quittés le 24 juin 2021 à l'âge de 93 ans.

ARRIVÉES AU VILLAGE

- **Alexandra Gueritey, Pascal Julien** et leur enfant Pablo, qui se sont installés au 740 route de Lavaur.
- **Estelle et Nicolas Portillo** et leur fille Séléna ont aménagé au 2 impasse du Bounal.
- **Mme Garrigues et M. Martinez** et leur enfant Mila ont élu domicile au 14 rue du Siouré.
- **Laura Lagier et Guillaume Biren**, leurs enfants Isaïe et Gabriel s'installent au 3 Grand Rue.
- **Gaëlle et Cédric Santraide** sont arrivés en octobre 2020 au 16 route du Pastel, ils ont réouvert le restaurant le Rétro.



RESTAURANT LE RÉTRO

Gaëlle et Cédric se sont installés au village en octobre l'année dernière avec l'objectif d'ouvrir le restaurant pour le vide grenier du 11 novembre. La crise sanitaire en a décidé autrement mais ne les a pas découragés et l'ouverture a été effective le 9 mai. Ils sont originaires du Nord et devraient nous apporter de nouvelles saveurs comme le welsch du Nord....

Toutes les informations sur les menus et les horaires sur la page Facebook.

https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=115461120703575&id=106809988235355

CONTACT : 09 75 66 62 50

ADRESSAGE/GPS/LIEUX-DITS

Beaucoup de questions nous sont posées sur l'adressage mis en place il y a déjà quelques années et toujours pas mis à jour sur certains systèmes GPS. Les données relatives à cet adressage ont été transmises aux différents interlocuteurs, cadastre, services publics, etc..., et la mairie n'est pas responsable de la mise à jour des systèmes.

Plusieurs bases de données existent pour alimenter les GPS mais toutes ne sont pas actualisées. Pour information, Mappy et Viamichelin semblent être à jour sur une grande partie du territoire de la commune.

En ce qui concerne l'entretien du numérotage l'article L2213-28 CGCT stipule : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

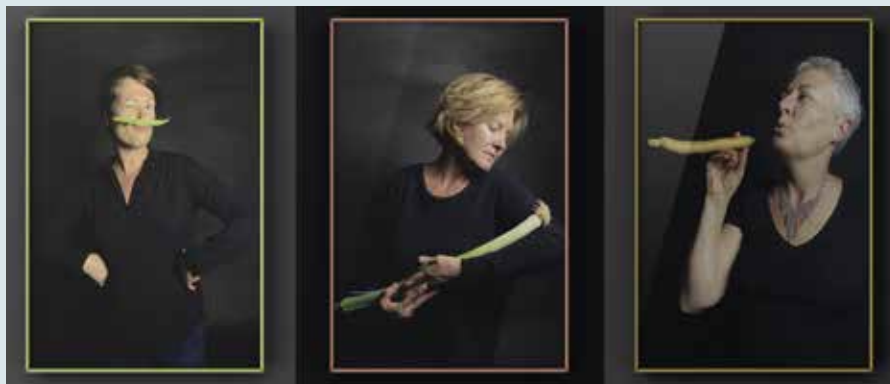
LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE

Comme l'année dernière l'agglomération mettra gratuitement à disposition deux vélos à assistance électrique. Ces vélos seront disponibles à la mairie du 1 septembre au 30 novembre 2021. Nous vous rappellerons les modalités d'emprunt fin août.

ÉPANDAGE

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la société Cap Vert Energie pour épandre ses déchets issus de la méthanisation. Cette surface d'épandage avait été envisagée sur l'exploitation de M. Magne, principalement autour des Calmettes. Ils nous ont fait savoir qu'ils ne donneraient pas suite à ce projet, ils ne sont pas convaincus de l'intérêt du produit.

CAMPAGN'ART, L'ART CONTEMPORAIN À PARISOT LES 28 ET 29 AOÛT



Les trois Zyvettes : Laurence Eichenholz, Nathalie Le Meur et Teddy Bélier.

Les 28 et 29 août 2021 Les Zyvettes organisent l'évènement artistique Campagn'Art. Créée par une parisotaine, Teddy Bélier, et deux loupiaçaises, Nathalie Le Meur et Laurence Eichenholz, et encouragées par le succès de 2019, l'association propose une nouvelle édition en fin d'été.

■ L'art contemporain à la campagne, c'est assez rare ?

Nous avons pour ambition de faire sortir l'art des lieux habituels et de le porter à la campagne, de promouvoir des artistes professionnels et amateurs, permettre des échanges entre artistes et public. Grâce à un appel à projets, nous avons sélectionné des artistes de Rabastens à Nîmes, en passant par Toulouse, Montauban ou Paris.

■ Quel est le thème de cette édition ?

37 artistes de 27 à 86 ans, dévoileront leur travail. L'originalité de l'évènement tient au caractère insolite, étonnant, décalé des œuvres. Vous verrez des peintures, des installations, de la céramique, de la photo, de la broderie, du tricot, de la vidéo, des sculptures, des boîtes de sardines, des frites, des plumes, des bébés superhéros... et des artistes en plein travail. La programmation se veut très éclectique et décoiffante !

■ L'exposition a lieu en extérieur, comment est venue cette idée ?

Le lieu est grandiose et plein de recoins et c'est lui qui nous a donné envie de créer cette expo. Les œuvres sont en résonance avec ce lieu, qui permet de les rendre encore plus étonnantes. Ainsi il faudra s'allonger à terre, marcher pieds nus, mettre la tête dans des machines à laver, se faufiler sous la tente, voir un arbre ressusciter... et d'autres surprises. Les artistes se sont emparés des lieux pour créer spécialement pour Campagn'Art.

■ Pourra-t-on acheter des œuvres d'art ?

Oui, il sera possible d'acquérir des œuvres à tous les prix, de manière classique, et pour certaines œuvres, il sera possible de les acquérir au travers de mises aux enchères amusantes, qui se dérouleront en

plusieurs sessions durant le week-end. Une manière originale d'acquérir une œuvre. Cette manifestation artistique a encore plus sa place après l'année blanche que nous venons de traverser.

■ Y aura-t-il d'autres animations ?

Des interventions viendront agrémenter le week-end avec *La Fabrique*, école de danse contemporaine de Gaillac, des cours d'aquarelle avec le Barnomade équipé d'un triporteur, un spectacle musical burlesque le samedi à 20h avec les Z'Yvettes de Niort, rencontrées pendant le confinement par les Zyvettes Parisotaines...

Une ambiance festive et champêtre, avec, toute la journée, un lieu de restauration fait-maison et local grâce à une équipe de bénévoles très engagés. **Programme détaillé et infos : www.leszyvettes.art**

Entrée gratuite. Samedi 10h à minuit et dimanche 10h à 18h, à Nicouleau, route de Napagèse à Parisot.

APPEL À LA POPULATION

HÉBERGEMENT : Vous pouvez proposer une chambre pour un artiste pendant 1 ou 2 nuits.

BÉNÉVOLE : nous cherchons encore quelques bénévoles, disponibles entre le 27 et le 30 août.

CONTACT : 06 76 40 34 82
bonjour@leszyvettes.art



À gauche, les audacieux tricots de l'artiste Caroline Lavergne.

À droite, une œuvre de Lou Parisot, au nom prédestiné !



DU NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE

Du nouveau à la médiathèque: des habitants et des élus ont rencontré les référents de la communauté d'agglomération pour leur proposer des animations supplémentaires à la médiathèque.

Le projet se décline sur 2 axes :

- proposer un lieu dédié à la créativité, à des animations, à des activités à but culturel
- favoriser des rencontres entre les habitants du village.

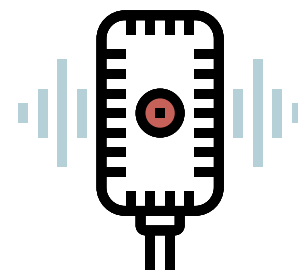
Les différentes actions pourront être réalisées dans d'autres endroits que la médiathèque (salle des fêtes, salle des associations, en plein air...), en lien avec les associations,

le conseil intercommunal de jeunes... Les habitants eux-mêmes pourront faire des propositions pour animer un atelier, exposer leurs réalisations.

PORTAGE DE LIVRES

Gâce à la mobilisation de quelques bénévoles, La médiathèque est en mesure de proposer du portage de livres à domicile pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Merci de vous signaler à la médiathèque si vous êtes intéressés.

CONTACT : 05 63 57 98 35
parisot@media.ted



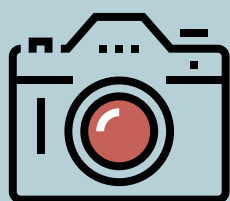
ATELIER RADIOPHONIQUE POUR LES 11-14 ANS

Un atelier radiophonique se tiendra du 24 au 28 août à la médiathèque sur le thème : « Autour de la cueillette des plantes sauvages ». Sera abordée la question de l'héritage de pratiques de soins ancestrales liées à la nature, avec en arrière-fond, des histoires de sorciers et de sorcières, de soins à la terre et aux vivants. Enquêtes et réalisation d'interviews auprès de personnes ressources de Parisot avec la radio R d'Autan. Cet atelier fait partie du projet de territoire "Rêver au milieu du monde" porté par la compagnie Nanaqui. Les réalisations des participants seront diffusées lors des temps forts de ce projet et également sur la Radio R d'Autan.

Durée : 5 jours du 24 au 28 août.

Maximum 10 jeunes de 11 à 14 ans.

Renseignements et inscription à la médiathèque.



CONCOURS PHOTOS

En prévision d'une refonte du site internet de la mairie, nous vous invitons à participer à un concours photos dont le thème est : « Parisot : nature et patrimoine »... La commission communication sera le jury de ce concours. Les plus belles photos feront l'objet d'une exposition à la médiathèque.

Le concours est ouvert jusqu'au 31 août 2021.

Nous attendons vos clichés au format jpeg ou raw, au maximum des résolutions de votre équipement, appareil photo ou smartphone.

Pour éviter de saturer la boîte mail de la mairie, utilisez « we transfer » pour envoyer vos clichés ou déposez-les à la mairie avec une clé USB.